L'ABEILLE DE LA NOUVELLE-ORLEANS.

BUREAUX No 73, rue de Chartres, NOUVELLE-ORLEANS, SAMEDI MATIN, 19 AOUT 1865. Entre les rues Bienville et Conti

NOUVELLE-ORLEANS
SAMEDI MATIN, 19 AOUT.

A la Dernière Page, on trouvera :
Le Feuilleton,
Des ventes par le shérif,
Et des ventes par des encanteurs.
Ainsi que nombre de nouvelles annonces.
Et à la 3me page, nombre d'annonces en français.
Le départ des bateaux et navires.

PAROISSE DES AVOYELLES.

M. GUERINEAU, de Marksville, est l'agent de l'*Abeille* pour la paroisse des Avoyelles.

Ventes à l'encan de ce jour:

Pour l'heure et les détails, voir aux annonces

Par le Shérif—à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, un terrain situé dans le 1me District, avec ses dépendances, face aux rues St. Pierre et d'Orléans—Ascel, une certaine étendue de terre sise sur le Pont-Metoutes Creek, dans la paroisse de Lafayette, avec toutes les bâtisses et améliorations.

Par H. Roger & Co—à leurs salles d'encan, boîtes, souliers et brodequins.

Par W. P. Vincent & Co—à leur salle d'encan, marchandises sèches, &c.

Par F. Fernandez—à son magasin d'encan, marchandises sèches, chapeaux, chaussures, chemises, linge fait, meubles, &c.

Par McCarren & Landry—au Masonic Hall un lot de meubles, &c.

Par J. P. Boisseau—au coin des rues Magazine et Gravier, fromage, farine, savon, sucre, &c.

AFFAIRES MUNICIPALES.

ASSESSMENT.

Nous demandions, il y a quelques jours, de concert avec plusieurs de nos confrères, une prolongation de terme pour le payement des taxes municipales de 1861. Notre demande était fondée, on nous semble, sur d'excellentes raisons, en tous cas, fort consciencieuses. Nous n'avions pas oublié la lettre si recommandable, adressée dans le temps, par le gouverneur Wells au major-général Hurlbut, au sujet des frais de poursuite pour le recouvrement des impôts, et cette sollicitude de la part de l'autorité la plus élevée de l'Etat nous donnait à penser que tout ce qu'il était possible de faire dans l'intérêt de contribuables apparaîtrait fait et justement fait en temps et lieu. Notre attente a été déçue cependant, et nous apprenons, paiera-t-il ne être autrement? que les comptes de taxes non payés ont été, par ordre supérieur, remis sans délai à l'assistant-avocat de ville, pour qu'il en poursuive judiciairement la collection immédiate.

Après la correspondance officielle échangée entre notre gouverneur et le major général Hurlbut et après l'ordre du général Canby qui rendait fort à propos et très judicieusement à la charte de 1856 et à la loi de 1858 toute leur force, cette hâte de recouvrement ou plutôt cette rigueur fiscale a lieu de nous surprendre.

Les contribuables foncière de la Nouvelle-Orléans ont payé déjà tant de fois plus qu'ils ne devaient, non au trésor municipal proprement dit, mais aux officiers de justice pour frais de poursuite, sans exercer de réclamations, qu'ils avaient peut-être droit à quelque condescendance, on ce temps surtout plus qu'en aucun autre temps. Invités dernièrement à porter leurs reçus à l'Hôtel de ville afin d'y être remboursés des frais exagérés perçus par des officiers de cour, est-il un seul de ces contribuables qui soit rentré dans ces exactions si vertement dénoncées par le gouverneur Wells? On leur doit donc plutôt qu'ils ne doivent, et qui sait combien de fois encore il leur faudra compulser à la loi fiscale, avant de recevoir l'indemnité réparatrice établie par la loi en leur faveur?

A-t-on du moins, pour cette année, avisé à une perception plus honnête? Le gouverneur s'est plaint avec raison de l'énormité du droit réservé à l'assistant-avocat de ville, pour le recouvrement des taxes arriérées. Ce droit a été basé par la loi, il est vrai, mais à une époque de prospérité et de calme, à une époque où l'on comptait fort peu de propriétaires délinquants, à une époque où les paiements étaient comparativement faciles, à une époque enfin où l'on ne pouvait prévoir quatre ans de guerre ou plutôt quatre ans de ce calamités et de ruines. Les montants des à la municipalité ne se comptent pas par des milliers de piastres, mais par des centaines de mille, et la liste des cotes non payées d'une seule année suffit pour constituer en cinq pour cent, une fortune énorme. Ainsi l'avocat de ville s'enrichit de la détresse des contribuables, e plus ces derniers sont appauvris, plus il y a de chances d'opulence pour l'avocat du trésor.

Si les législateurs de 1856, qui les premiers ont établi le droit de cinq pour cent pour l'avocat de ville ou l'assistant-avocat chargé de poursuivre judiciairement le recouvrement des taxes municipales, eussent pu prévoir les événements de ces quatre dernières années, s'ils eussent pu deviner que les arriérés de taxes dussent s'élever jamais à ce qu'on voit aujourd'hui, et que des dix mille cotes en souffrance ignorassent dans les colonnes des journaux officiels, il est certain que le droit de cinq pour cent comme rémunération de travaux routiniers et fort ordinaires, eût été réduit par eux non à 4, non à 3, non à 2, non même à 1 pour cent, ce serait encore trop, mais à la moitié de 1 pour cent, et ce serait encore beaucoup.

Or, puisque le gouverneur Wells nous a paru avoir sur ce point des idées d'économie et de justice fort saines, nous pouvons espérer que le maire et le bureau de finances auront pris à cet égard telles mesures que de raison, et que les frais d'avocat pour la collection des taxes arriérées n'excéderont pas, cette année, des bornes avouables. Il y a ici tant d'avocats bien fondés qui remplissent le même office pour la vingtième partie de ce qu'il a coûté depuis trois ans.

Une raison suprême milite ici en faveur des contribuables de notre ville. Ce sont eux qui soutiennent le gouvernement municipal, qui le font vivre en lui fournissant des revenus. Ils donnent ces revenus quand souvent, trop souvent, ils en sont privés eux-mêmes. Depuis trois ans que la Nouvelle-Orléans n'a plus d'industrie autre aucune et plus de produits de son sol, sort entre autres, depuis trois ans que la Nouvelle-Orléans poursuit sa carrière de municipe avec un grand surcroît de frais, on se demande avec surprise comment elle a pu y subvenir et se suffire! Nous venons de le dire : la Nouvelle Orléans se soutient par un système de contributions qui n'a pas baissé, et par une rigueur fiscale qui s'est impitoyablement maintenue au milieu de toutes les ruines. Ce n'est pas la Nouvelle-Orléans, comme municipalité, qui souffre, c'est la Nouvelle Orléans, comme agglomération d'habitants, qui se trouve dans la détresse. Mais c'est là un état de choses aussi mal et qui évidemment ne peut durer toujours. Si les contribuables payent, c'est qu'ils empruntent d'abord et qu'ils vendent ensuite. Ils empruntent pour payer la ville et ensuite ils vendent pour payer leurs créanciers. Ainsi la municipalité vit aux dépens de ceux qui l'habitent. Elle les sacrifie à son existence officielle.

Et comment pourrait-il en être autrement puisque le taux de l'assessement est resté le même dans une crise perpétuelle où toutes les valeurs ne sont pour ainsi dire noyées, et valeurs industrielles et valeurs immobilières!

Les assesseurs municipaux ne sont raisonnables des dépréciations contemporaines. Il n'ont tenu compte ni de la forte diminution du capital ni de la diminution, nous pourrions dire ni de la perte presque totale du revenu. Les livres d'assessement n'ont pas varié. Les chiffres qui existaient avant la guerre, ont figuré pendant la guerre comme ils figurent encore aujourd'hui. Ces chiffres ont défié tous les événements possibles et quand tout ensemble autour d'eux, eux seuls restent debout comme pour être aux réclamants raison : prêtent les propriétaires plutôt que nos estimateurs, nos chiffres et nos livres!—Voilà comment la Nouvelle-Orléans s'est soutenue.

C'est ainsi qu'on a pu chaque année précédente à la précédente demande un tableau s'élevant toujours à près de 80 millions de piastres pour les propriétés urbaines. Si une juste réduction était faite, à combien ce tableau s'élèverait-il? à 50 millions peut-être tout au plus. Il serait d'ailleurs facile d'établir la différence en comparant les comptes rendus des assesseurs.

Nous demandons maintenant si l'assessement a le droit d'être invariable, le droit de régner toujours triomphalement sur les ruines qui l'environnent? Il paraît assez que c'est là l'opinion fondamentale du Bureau des Assesseurs, mais cette opinion ne couvera pas leurs travaux stéréotypiques. C'en travaux subiront bientôt de grands changements et des changements forcés. Ce qu'on a refusé à des propriétaires souffrants, on ne pourra le refuser à des séquestres arrogants qui viendront leurs titres de vente à la main réclamer un transfert sur les registres. Les assesseurs alors ne pourront pas réduire les prix fixés et la diminution aura lieu en dépit de leur répugnance.

C'est là un cas prévu, un cas infaillible; seulement les conséquences en seront d'une injustice criante pour les vendeurs indirectement exproprié : on effet le dégrèvement n'aura pas lieu pour ceux qui auront fidèlement payé, au prix de toutes les sacrifices, les taxes municipales pendant les années de crise, mais pour ceux qui n'auront rien payé de tout et qui seront devenus acquéreurs de propriétés vendues à vil prix. Et d'autres termes l'assessement ne diminuera pas pour ceux qui l'auront soutenu des années au taux de 80 millions, mais il diminuera seulement pour ceux qui l'auront fait tomber à 50, ou payant les propriétés à une réduction de 30 ou 40 p 0/0.

Telle est la situation que le gouvernement municipal a faite aux contribuables de la ville. Elle se résume en que quoi nous ne dégrevement ni aucune manière ni pour l'assessement ni pour l'impôt, à moins que cela ne vienne de ventes forcées — Nous nous permettons de recommander ces réflexions au gouverneur Wells et au maire Kennedy.

Terres abandonnées et confisquées en Louisiane.

Ce qui suit est une liste officielle des terres abandonnées et confisquées mises à la charge de l'agent spécial du département du Trésor.

Par le paragraphe 5 de la lettre circulaire du secrétaire de Trésor à la date du 27 juin 1865 les plantations comprises dans cette liste sont transférées à M. Thomas Conway, assistant-commissaire du Bureau des Affranchis et des terres abandonnées.

Plantation Landry—Paroisse Ascension—appartenant à J. Aristide Landry, contenant 110 acres ; possession prise par les Etats Unis le 12 août 1864, sous bien sous blé.

Plantation Aragon—Terrebonne—J. R Bisland; 1er octobre 1863, confisquée.

Tom Ellis—Terrebonne—2000 acres; 1er octobre 1863, abandonnée.

B. Ellis—Terrebonne—1800 acres, 1er septembre 1863, abandonnée.

Chantier de marine—Orléans—20 acres, 8 novembre 1864.

Dugas—Ascension—Tranmond Landry; 1000 acres, 1er octobre 1863, abandonnée.

Poste—Terrebonne—600 acres, 18 août 1863, abandonnée.

Pointe Hommas—Ascension—J. L. Mesmieg, 1200 acres, 1er octobre 1863, abandonnée.

Dalferne—Ascension—Miles Taylor, 150 acres, 1er octobre 1863, abandonnée.

Pugh—Ascension—1000 acres, 1er octobre 1863, abandonnée.

Avoca—St Mary—James M. Wofford, 2500 acres; 1er octobre 1863, abandonnée.

Tarle on—Ste-Marie—1500 acres; 1er octobre 1863, abandonnée.

Le Blanc — Ascension — Trasimon Landry. 2100 acres; 1er octobre 1863, abandonnée.

Hermitage—Ascension—L. A. Bringier, 900 acres; 1er octobre 1863, abandonnée.

Pugh — Lafourche — 560 acres; 1er octobre 1863, abandonnée.

Rita Davis—St. Charles—2080 acres; 1er octobre 1863, abandonnée.

Collins—Terrebonne—400 acres; 1er octobre 1863, abandonnée.

Lone Star—St Charles—P. Sauvé, 1400 acres; 1er octobre 1863, abandonnée

Robinson—Terrebonne—23 novembre 1901, abandonnée.

Young—Ste-Marie—1600 acres, 1er octobre 1863, abandonnée.

Bush & Gasso—Terrebonne—1000 acres; 22 novembre 1864; confiscable.

Gatewood & Barrow—Terrebonne — 24 novembre 1864, confiscable.

Hewitt—Ascension—1500 acres, 1er octobre 1863, abandonnée.

Fitch & Melhançon—Ascension — 300 acres; 1er octobre 1863, abandonnée.

Landry Home—Ascension — 2940 acres, 1er octobre 1863, abandonnée.

Davis Jonathan—Jefferson—500 acres; 24 novembre 1864, abandonnée.

Whitehead—St Jean Baptiste—2000 acres; 17 novembre 1862; abandonnée.

Live Oak—Terrebonne—J. H. Gaitano, 2000 acres, 1er octobre 1863, abandonnée.

Ramos—St Charles—410 acres, 1er décembre 1864, abandonnée.

Star — Pisquemines — P. A. Horlahé, 1000 acres, 1er octobre 1863, abandonnée.

Ashland—Terrebonne—Duncan S. Cage 1944 acres, 1er octobre 1863, abandonnée.

Hyams—Jefferson—Janvier 1866, abandonnée.

Miss Taylor—St Charles—80 acres, 1er janvier 1864, abandonnée.

Bowden — Ascension — Duncan F. Kenner, 1100 acres, 1er octobre 1863, abandonnée.

Ashland — Ascension — Duncan F. Kenner, 2500 acres, 1er octobre 1863, abandonnée.

Lee — Orléans — Thomas B Lee, 300 acres, 1er octobre 1863, abandonnée.

Roberts — Assomption — 1000 acres, février 1864, abandonnée.

John Turleton—Ste Marie—800 acres, 1er octobre 1863, abandonnée.

True Hope—Iberville—E. C. Downs, 1200 acres, février 1864, abandonnée.

Kenmore — St Charles — Webb et Broadey, 1636 acres, 1er octobre 1863, abandonnée.

Manche—Terrebonne — Albert G. Cage, 800 acres, 1er octobre 1863, abandonnée.

Martin—Assomption—1080 acres; 1er octobre 1863, abandonnée.

Hopkins—Terrebonne—1500 acres, 1er octobre 1863, abandonnée.

Lester—Terrebonne—600 acres, 20 février 1864, abandonnée.

A. D. Dorlocourt.—Orléans—1er octobre 1863, abandonnée.

Leighton.—Lafourche—John Williams, 1er octobre 1863 abandonnée.

Miller et Harrow—Terrebonne—20 novembre 1864, abandonnée.

Hermitage—St Charles—P. A. Rost, 1,523 acres; 4 novembre 1864, abandonnée.

Johnson—Lafourche—2,000 acres, 1er octobre 1863, abandonnée.

Wood Lawn—Terrebonne—Albert G. Cage et Duncan S. Cage ; 3,000 acres, 1er octobre 1863, abandonnée.

Richard Taylor—St-Charles—1,460 acres; vendue par ordre de la Cour de District des Etats Unis.

May—Terrebonne—500 acres ; 10 février 1865, abandonnée.

Whitehead—St Charles—1,360 acres; 1er octobre 1863, abandonnée.

Pointe Chicot—Pisquemines—McManus et Griffin ; 1er octobre 1860, abandonnée.

Payne—St Charles—1er octobre 1863, abandonnée.

Mount Hosmas—Ascension—Henry Doyal ; 1er octobre 1863, abandonnée.

Tucker—Lafourche—1er oct. 1865, abandonnée.

Thomas Vick — Lafourche — 1er oct. 1863, abandonnée.

G. Tucker—Lafourche — 1er oct. 1863, abandonnée.

Bell et Lalande—Lafourche— Memoree Bell et Anatole Lalande, 800 acres ; 9 mars 1865, abandonnée.

Barre—Ste Marie—400 acres ; 26 mars 1865, abandonnée.

Thomas B. Lee—Pisquemines—300 acres ; 30 mars 1865, abandonnée.

Laurel—Est Bâton Rouge—50 acres ; 1er oct. 1863, abandonnée.

H Viale—Terrebonne—22 avril 1865, abandonnée.

Dr Fox—Pisquemines—janvier, 1864 :

John M. Lalarde—Terrebonne— 5 mai 1855, abandonnée.

ENREGISTREE ET ARRHITES—Le nombre de votants enregistrés était, hier, à deux heures et demie de l'après midi, de 4907, total des assistés de 3060.

LE TEXAS POUR LA RIVIERE ROUGE—Nous avons reçu par le capitaine Obe le Steade que le TEXAS partira probablement pour Alexandrie et la Rivière Rouge. Ce bateau a toujours été en fait l'école de pilotage la plus renommée. Nous dirons plus tard les conditions de fret et de passage. S'adresser à M. John Amedon, bureau des officiers de District, entrepôt supérieur de pavé-ages.

POUR LES QUELQUES—Ce vapeur, bien connu, partira pour les Quelques le 7 S. HIER, commandé par le capitaine A. J. Pecoul. Pour fret ou passage s'adresser à bord, ou au bureau de la Compagnie, 3 Poydras, coin de la Levée.

POUR LE BAS DE LA CUVE—Le steamer WINONA, capitaine C. T. Cohen, partira pour ce qui précède le 19 courant avec M. W. Bennett pour expédier.

POUR GRAND ECORE—Le bateau de remorque de la BAS DE LA RIVIERE, capitaine Ed. Bell, partira pour ce qui précède, dans quelques jours. Pour fret ou passage s'adresser à bord, ou au bureau de la Compagnie, 3 Poydras, coin de la Levée. Il est commandé par le capitaine Ed. Bell, assisté du capitaine Ch. Bell, second, et de Thomas, agent.

PAR LE TELEGRAPHE.

DEPECHES TRANSMISES A L'*ABEILLE*

La Convention d'Jackson, Mississippi.

Jackson, mise. 17 août. La convention s'est réunie aujourd'hui, conformément à l'ajournement.

Les ordonnances suivantes ont été présentées à la Convention aujourd'hui, par les comités ou d'autres voies.

On passe une résolution qui charge le comité sur la Constitution d'Etat d'examiner la question d'étendre la juridiction des juges de paix jusqu'à 150 piastres.

On lit pour la première fois une ordonnance qui punit de mort les grands vols, les vols ordinaires, le viol, l'incendie et l'effraction.

Une ordonnance rendant toutes les procédures faites dans les cours, les mariages et les jugements, les contrats, les emoluments, les dettes d'Etat et les emprunts d'Etat, pendant la guerre, a subi un premier lecture.

Un mémoire demandant au Président de ne pas mettre de garnisons nègres dans l'Etat, a été référé au général Osterhaus, de l'armée des Etats Unis.

Les généraux Wirt Adams et Humphrey, de la dernière armée confédérée, ont été invités à occuper des sièges à la convention.

Une ordonnance interdisant à la Législature l'adoption de toute loi imposant une incapacité civile quelconque, la punition ou la confiscation de biens contre tout citoyen engagé dans la dernière guerre avec les Etats Unis ou pour les opinions politiques, sera mis en première lecture.

L'ordonnance refusa de ratifier les dernières actes de la Législature autorisant les compagnies de chemins de fer à payer leurs dettes à l'Etat du Mississippi à cause du fonds d'école de Chickasaw. Cela force les chemins de fer à rendre un million de piastres.

Nouvelles de marine.

Le tug *Gladiator* a arrivé dernier le Sevre le schooner *United States* venant de Galveston avec 250 balles d'coton. Le temps est si faible qu'on ne peut voir jusqu'à la barre.

Un vent léger souffle de l'Est.

Nouvelles télégraphiques

[*Date du 17.*]

Le capitaine du Great Eastern rapporte que le cable s'est rompu deux 1950 brasses d'eau. qu'il a été grappiné à trois diverses fois et retiré à 960 brasses, mais qu'alors le grappin s'est cassé, mais non le cable.

Le Great Eastern est retourné chercher de plus fortes machines.

William Varley, un des opérateurs électriciens, écrit d'une manière encourageante et dit que lorsqu'on aura des instruments convenables, on reconnaissera à grapiner le cable.

A cent milles à l'est de l'endroit où le cable s'est rompu, et où l'eau a seulement une profondeur de 153 brasses, le bateau se maintient bien dans l'eau, étant attachée avec des morceaux de cables de rebut.

L'accrocheur le Matchuin.

Le *Commercial* dit que le livre de chèques d'où Kytchum a tiré ses pièces fausses a été trouvé, avec 350 chèques manquants, lesquels elle étaient tous dans par lui fermé un total d'émission d'environ trois quarts de million.

Le Washington *Herald* du 10 dit que les congrès de Fayetteville, Caroline du Nord, ont été cruellement traités par les autorités civiles et qu'on a envoyé des troupes pour mettre fin à de tels procédés.

Le *Herald* dit que tous les soldats, maintenant en campagne, excepté ceux de la division de Sherman, ont été payés jusqu'au 13 juin dernier.

Arrivée du Northern Light.

Le steamer Northern Light, capitaine Wm Wear, est arrivé hier, à 6 heures du soir de New York, d'où il était parti le 9 à 3, 30 P. M.

Le 16 le Northern Star a passé, en large de Key West, le Star of the South, expédié de N York pour ce port. Le 17 il a passé par 27 56 de latitude et 86 35 de longitude le vapeur Kingston, expédié de Boston, à destination de la Nouvelle Orléans.

Le Northern Light est arrivé avec une pleine cargaison, les malles des Etats Unis et les voyageurs dont les noms suivent :

Geo Wren et sa femme, Fred Wren, Mlle Martha Wren, Maje Ella Wren, Nesbitt Mme et Mlle Thost, L Utez, Walter Sean, S H Vinny, W J Flemming, F Leonard, A H J Beauregard, V Gous Scalia, D E Keegn, C Julius Kaecher, J W Gaudeau, W W Adams, Rt J J Aernambeck, Bithet Rabbit, Louis Schneider, Piere Levy et sa sœur, C C Cummings et sa femme' la de B Marks, Wm Scott, Leopold A Strode, R H Rizog, Chas Johnson, Pat Colomer, Thos Colomer, Wm Taylor, Wm Jackson, Lukas Henning, Jno Cook.

CHRONIQUE LOCALE.

TEMPERATURE

THERMOMETRE DE C. DUHAMEL, OPTICIEN, No 46, *rue de Chartres.*

	Fahrenheit.	Centigrade.
18 août 1865		
6 heures du matin	81	28
midi.....	86	31
3 heures de soir..	84	29
6 heures.....do.....	85	29 1/2

LE NEGRITRE DE WARD—Le coroner continua hier la s'enquérir des faits qui se rattachent au meurtre de J. Ward. On sait que Ward a été tué, dimanche dernier, dans le café du coin des rues Tchoupitoulas et St Joseph.

Les jurés ont entendu les dépositions de deux autres témoins, mais elles ne renferment rien de nouveau ou d'important.

La cause de l'instruction est remise à un autre jour.

DEVANT LA PREMIERE COUR — W. L. Thompson que Carl Lang, conducteur de la compagnie des chemins de fer de la ville, accusé de l'avoir assailli, dans son char, dans la rue des Magasins, a dû fournir un cautionnement pour répondre de sa comparaition devant la Première Cour de District.

— Léon Davis a été envoyé devant le même tribunal sous prévention d'avoir illégalement approprié une mule en sa possession à M. Campbell.—Cautionnement de cinq cents piastres.

ENQUETE—Le coroner a pratiqué, hier, la levée du cadavre d'un inconnu qu'on a trouvé flottant dans le fleuve, au pied de la rue St-James.

Le défunt portait un pantalon de cotonnade bleue, une chemise de flanelle à larges raies et était d'une taille ordinaire. Il avait des brodequins aux pieds.

DISTRIBUTION DES PRIX

Au Louisiana Academy.

Dans notre numéro de lundi dernier, nous exprimions nos regrets de voir la population française, à la Nouvelle Orléans, demeurer indifférente à la solennité de la fête impériale du 15 août. Un seul, entre tous, n'avait fait aucune opposition à cette apathie générale; c'est M. le colonel Ferrier, directeur du "Louisiana Academy." Le justice nous oblige de dire qu'il n'est acquitté de ce soin d'une manière remarquable.

Comme par l'effet d'une baguette magique, le vaste cour du collège s'est transformée en une salle immense disposée et décorée avec beaucoup de goût, et qu'à immédiatement entrable une société brillante. Les nombreux élèves qui suivent les cours de cet établissement sont venus jouer des pièces de théâtre anglaises en français ou et réciter des morceaux de littérature des plus [illegible] auteurs. M. Cha Claiborne, qui a fait toutes les frais choix M. Ferrier, a prononcé un discours parfaitement adapté aux circonstances présentes, et il serait à souhaiter que les femmes gens de soyx voulussent avec empressement les conseils qu'il leur donne.

Selon l'usage ordinaire la fête s'est terminée par un bal brillant qui n'est prolongé jusqu'à une heure très avancée de la nuit. Ce nouveau succès vient d'obtenir M. Ferrier ne sont que justice la réputation bien [illegible] sont son institution. Avec un personnel enseignant aussi remarquable on peut, sans hésiter, solliciter la confiance des familles.

M. Ferrier nous prie d'annoncer que l'imprimerie de la petite brochure qu'il vient de publier ayant négligé de lui en soumettre les épreuves, il rejette sur qui de droit la responsabilité des quelques fautes typographiques qu'elle renferme.

PRODUITS DE CUBA, VIAE, &c. — La maison Wm H. Vandenburgh, No 26 Vieille Levée, a reçu un grand cavoi de produits de Cuba, tels que cuivre, cafés, etc, qu'elle vendra aux prix les plus modérés de la place. Elle a également un magnifique stock de vins, cognac, de vie, genièvre, etc, qui se recommandent par leur excellent qualité. Voir l'annonce.

FEUILLETON

Nos lecteurs trouveront le feuilleton à la seconde page de l'*Abeille*.

ATTENTION.

NOUVEAUX DETAILS

SUR LE MEETING DAVIS A NEW-YORK

[*Courrier des Etats-Unis.*]

Nous avons déjà rendu compte, d'après le *Post*, d'une assemblée tenue dans la soirée dernière dans Broad street, afin d'orienter nos moyens de défense en faveur de M. Davis devant les tribunaux de Washington, où le jugé de haute cour procès. Le *Tribune* nous apprend aujourd'hui l'empressement de cet incident et donne des détails que nous résumons ainsi :

La réunion a été tenue dans le bureau de M. Butterfield. Quatre heures et demie, et on remplit toutes les dispositions de l'on n'avait attendu l'honorable M. Gunther, maire de New-York. Il fit dire que des affaires urgentes l'empêchaient de venir en personne, mais qu'il adoptait d'avance de résolutions qui y seraient prises. Un message de même sens, de la part du général Dix, a été lu à l'assemblée. Un autre, du général Banks, qui était absent de la ville, a été reçu avec des applaudissements prolongés.

Parmi les personnes présentes on remarquait M. Gunther, qui a présidé l'assemblée, d'un bout à l'autre, M. Butterfield, M. Lespinasse, comme secrétaire, M. Cutler, M. Fullerton, M. Bancroft Davis, M. Bancroft, M. Fullerton, M. Bancroft Davis, M. Bancroft, M. Fullerton, M. Bancroft Davis, M. Bancroft